

Des paroles...

Edito

Soyons clairs : le « confiance-mètre est à 0 ». Prés de deux ans après le discours de Saint-Rémy-de-Provence, plus d'un an après la sortie du torchon blanc qui devait en être l'aboutissement, voici qu'Aurélie Filippetti nous refait le coup du beau discours devant le C.N.R.A. ce 18 avril. Au programme, le très progressiste : « *Il nous faut, cependant, mettre un terme à la logique concurrentielle qui prend aujourd'hui beaucoup trop de place dans le domaine de l'archéologie* », ou le carrément volontariste « *je souhaite que soient étudiés tous les moyens de permettre une véritable coopération entre l'ensemble des acteurs et opérateurs publics de l'archéologie préventive dans le cadre d'un pôle public de l'archéologie* ».

Mais le discours de la ministre nous apprend surtout qu'elle n'a l'intention de rompre avec aucun des principes fondamentalement libéraux de la loi de 2003 : une archéologie marchande lucrative concurrentielle dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage privée. Tout cela alors qu'elle reconnaît elle-même que la mobilisation des archéologues « *a permis, notamment, d'établir un constat chiffré partagé sur les perspectives d'évolution des différents acteurs du secteur de l'archéologie préventive si des réformes ne sont pas faites.* ». Ce n'est pas parce qu'on va dans le mur qu'il faut toucher au frein ou au volant !!!

...et des actes ?

Que va donc faire ce ministère ? Après deux ans d'immobilisme et de renoncement, la défiance envers la ministre et le gouvernement est totale. Nous jugerons uniquement sur pièce, et jusqu'à preuve du contraire **DANS LES FAITS**, nous considérerons qu'Aurélie Filippetti continue de paver notre enfer de bonnes intentions, et qu'elle ne nous concède le pôle public que nous appelons de nos vœux que pour nous balader dans ce qu'elle n'envisage pas autrement que comme une coquille vide.

Par contre, nous ne resterons pas sans agir. Si la ministre déclare qu'elle sait que « dans notre pays, l'archéologie s'est construite, souvent, dans la lutte », alors elle sait que les journées du 19 novembre et du 18 mars sont pour nous la continuité de cette lutte et que, en ce qui la concerne, elles ne sont qu'un début.

Réunion du 19 mai avec la ministre de la Fonction publique

Communiqué de presse intersyndical

Les sept organisations syndicales de la Fonction publique, CGT, CFDT, Unsa, FSU, Solidaires, CFTC et FAFPT, réunies en présence de la ministre Marylise Lebranchu ce lundi 19 mai après-midi, ont fait la déclaration suivante:

«Les agents des trois versants de la Fonction publique fortement mobilisés lors de la journée du jeudi 15 mai, ont confirmé à la fois leur grand mécontentement et leurs exigences en matière de salaire et d'emploi public.

Sur la question de l'emploi, il faut sans attendre arrêter les suppressions qui aggravent les conditions de travail des agents et altèrent la qualité du service public rendu et, au-delà des secteurs déclarés prioritaires, créer les emplois nécessaires aux missions du service public.

En outre, un renforcement des mesures visant à réduire la précarité doit être mis en œuvre. Sur la question du pouvoir d'achat, il y a nécessité à sortir de la situation intolérable du gel du point d'indice et urgence à augmenter la valeur de ce point.

Ce sont ces exigences que nos organisations syndicales dans le prolongement de leur action unitaire du jeudi 15 mai veulent vous rappeler.

Elles attendent des engagements sur ces revendications et tout particulièrement une réponse claire sur l'inscription immédiate à l'agenda social d'un rendez-vous salarial ayant pour objet principal la revalorisation du point d'indice.

Votre réponse, Madame la Ministre, pèsera, vous le comprendrez, sur notre implication dans toute négociation à venir sur les rémunérations et les carrières.»

Si la ministre n'a pris aucun engagement sur la valeur du point d'indice, elle a confirmé que le Gouvernement n'est pas insensible aux revendications exprimées par les sept organisations syndicales de la Fonction publique.

Elle s'en est tenue à la perspective d'une discussion autour des salaires dans la Fonction publique qui pourrait intervenir d'ici la mi-juin.

Dans l'attente d'éléments concrets susceptibles d'alimenter cette discussion, les sept organisations ont levé la séance.

Paris, le 19 mai 2014

Lettre ouverte de l'intersyndicale archéologie à la ministre de la Culture sur le devenir de l'archéologie préventive et de son service public.

Madame la Ministre,

Vous venez d'être reconduite à la tête du ministère de la Culture et de la Communication.

Lors de votre arrivée, votre discours de Saint-Rémy-de-Provence, le 22 juin 2012, laissait présager que vous aviez pris conscience de la situation absurde et catastrophique engendrée par la loi de 2003 sur l'archéologie préventive.

Cette loi a notamment placé dans n'est plus la meilleure équipe une situation de concurrence les scientifique qui est choisie pour personnels des différentes réaliser une opération, mais celle structures, publiques ou privées, au dont le coût est moindre. Cette lieu de les amener à collaborer politique du moins-disant a scientifiquement. fortement dégradé la qualité

Les aménageurs n'ont aucune scientifique des opérations et les compétence dans le domaine de conditions de travail des l'archéologie. Or, cette loi leur a archéologues. Elle se fait tous les transféré la maîtrise d'ouvrage des jours au détriment de la sauvegarde opérations de fouille, ce qui ne s'est du patrimoine archéologique dont jamais vu dans un pays développé. vous êtes la garante.

La conséquence directe est que ce

Il semblait que vous aviez pris la mesure de cette situation. Or, plus de 10 ans après la loi de 2003, certains œuvrent pour faire croire que le paysage s'est stabilisé et que tout va bien. Cette analyse biaisée a permis au ministère de conclure qu'un simple toilettage de la loi patrimoine suffirait à cadrer les quelques dérives liées à la mise en concurrence des fouilles d'archéologie préventive.

Depuis la mobilisation des archéologues en novembre dernier, l'analyse de la situation par vos services a permis de vous démontrer que la situation était bien plus catastrophique que celle décrite dans le « livre blanc ».

Depuis votre arrivée il y a 23 mois, la situation n'a fait que se dégrader, montrant que sauvegarde du patrimoine archéologique et concurrence commerciale sont incompatibles, comme l'avaient pressenti ceux qui s'étaient opposés à la loi de 2003 (opposition parlementaire de l'époque, CNRA, très grande majorité des archéologues,...).

La baisse de l'activité en 2013 et 2014 à l'Inrap et dans d'autres services archéologiques n'a fait que révéler une concurrence commerciale exacerbée qui ne peut

être régulée. Les seuls bénéficiaires en sont la quinzaine d'actionnaires qui détiennent les entreprises privées d'archéologie préventive.

C'est l'existence même du service public de l'archéologie et de ses plus de 3000 agents qui est en jeu.

Que ce soit par la situation de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives qui ne peut faire face à la concurrence commerciale.

Que ce soit par le devenir incertain des services archéologiques des Collectivités Territoriales et de leur personnel suite aux annonces récentes du premier ministre notamment.

Que ce soit par la place et le rôle des Services Régionaux de l'Archéologie à l'heure où le ministère se désengage en régions.

Aujourd'hui, vous ne pouvez plus fermer les yeux.

Or, pour remédier à cette situation alarmante, vous n'avez proposé que des mesures de contrôle et de régulation. En 2003, le législateur avait déjà prévu des garde-fous de ce type qui se sont avérés inopérants.

Le compte n'y est pas. Ne vous étonnez donc pas que les premiers

acteurs de cette profession qui sont encore - mais pour combien de temps ? - les archéologues du service public de l'archéologie ne soient pas satisfaits de votre politique en la matière. Ce sont eux qui se sont battus pendant des dizaines d'années pour faire de l'archéologie préventive française, une discipline enviée par la plupart des pays européens et nombre d'archéologues dans le monde. Aujourd'hui, vous avez la responsabilité du devenir de l'ensemble de cette discipline, celle de l'archéologie préventive et de son service public.

Le temps presse. Nous avons l'espoir que le travail fourni depuis 23 mois vous permet aujourd'hui de mettre en œuvre une réforme sur le fond du dispositif d'archéologie préventive afin de pérenniser son service public.

Nous souhaitons donc vous rencontrer pour échanger sur le devenir de l'archéologie préventive.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Signataires : SGPA CGT-Culture, SUD Culture Solidaires, Snac-FSU et CNT-CCS.

Paris, le 17 avril 2014

Même ministre, même équipe = même projet de réforme

Dans son discours devant le CNRA le 18 avril dernier, la ministre reconduite dans ses fonctions, tout en actant le constat alarmant réalisé avec l'intersyndicale depuis le 19 novembre 2013, confirme ses intentions de ne pas réformer sur le fond le dispositif d'archéologie préventive.

Aucune adaptation à la gravité de la situation !

Est-il nécessaire de rappeler que les propositions de réforme dont la ministre fait état dans son discours, sont les mêmes que celles qu'elle envisageait à partir d'un constat où soi-disant tout allait bien, où tous les acteurs avaient trouvé leur place... Alors comment croire un seul instant

que ces mêmes propositions vont régler durablement une réalité qui ne fait que se dégrader à vitesse grand V... C'est bien ce message que les personnels ont porté avec leurs représentants devant les conseillers de la ministre lors de l'action du 17 avril au CNRA, anticipant sans le savoir sur le discours de la ministre du lendemain...

Réunion du 7 mai avec le Cabinet : ouverture de nouvelles pistes ?

Lors de cette réunion, le Cabinet a indiqué que sur le groupe de travail « pôle public », associant rappelons-le des membres des Cabinets ministériels de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Fonction publique



et de Bercy et des représentants des associations d'élus (maires et départements) étaient toujours en discussions pour définir la lettre de mission de ce groupe de travail. Le Cabinet a aussi confirmé que le projet de loi Patrimoine ne serait pas examiné avant la rentrée parlementaire de cet automne et qu'il était toujours en discussions en interministériel. Etant donné les nouvelles priorités définies par le nouveau gouvernement, on peut se demander si ce projet de loi sera examiné cette année...

Sur la redevance d'archéologie

préventive, qui rentre enfin, il semble que le nouveau couac soit sur le niveau de rendement escompté, même s'il est encore difficile à estimer. Il est donc fort probable que les 122 millions promis pour 2015 ne soient pas au rendez-vous !

Par contre, le Cabinet s'est engagé à ouvrir le débat sur la maîtrise d'ouvrage publique des opérations de fouille et pour cela il va produire une note sur sa faisabilité aux OS.

De plus, il a été acté qu'une réunion sur le financement aurait lieu après le 15 juin.

En résumé, en ouvrant les discussions sur des sujets jugés « tabous » il y a encore très peu de temps, il semble que le ministère prend conscience (pas très vite, on vous l'accorde...) que s'il veut, comme le souhaite la ministre, pérenniser durablement le dispositif d'archéologie préventive, il soit obligé d'aller plus loin dans sa réforme.

Une chose est sûre, c'est qu'ils ne le feront que si nous continuons à nous mobiliser !

Ne lâchons rien !!

Le Droit des agents

Entretiens « professionnels » !

L'entretien professionnel pour la filière scientifique et technique est comme un marronnier de journaliste, il revient régulièrement à la l'ordre du jour.

Depuis 2011, l'administration veut mettre en place ce processus dans la filière scientifique et technique. La résistance des organisations syndicales, mais aussi le nombre d'agents à évaluer par évaluateur, a jusqu'ici permis de remettre le projet d'autant plus aisément que les textes proposés étaient loin de la réalité de terrain.

La dernière tentative remonte à ces derniers mois avec deux réunions sur le sujet. La première réunion a eu lieu le 27 novembre 2013, la seconde le 3 avril 2014. L'administration y a rappelé l'obligation réglementaire de l'évaluation professionnelle. (*L'article 1-4 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié en 2007 introduit le principe d'une évaluation individuelle pour les agents employés en contrat à durée indéterminée (CDI). La dernière modification de ce décret le 24 mars 2014 maintient le principe et précise les modalités*).

La CGT a rappelé son opposition de principe de l'évaluation basée sur des objectifs comptables. Elle a ajouté que dans le contexte actuel ce n'est certainement pas la priorité.

Elle a aussi demandé un bilan de ce qui s'est fait dans la filière administrative où le processus est mis en place depuis 3 ans et auquel nous nous étions fortement opposés. Il ne semble pas que ces entretiens individuels aient résolu les problèmes qui existent dans les services du siège ou dans les directions interrégionales. De plus d'après les chiffres mêmes de l'administration, seuls 60% des résultats des entretiens individuels de la filière administrative arrivent au siège et ils avouent n'avoir pas les moyens de les traiter. La DRH accepte enfin de rediscuter la périodicité de ces entretiens !

Lors de ces deux réunions, le principal point d'achoppement a concerné ce que l'administration a appelé « les bilans intermédiaires » pour les agents opérationnels. Ces bilans seraient établis par le RO en fin d'opération avec l'agent concerné dès 10 jours d'activités cumulées sur une même opération afin de « ... professionnaliser et objectiver l'entretien professionnel ».

A l'heure où tous les archéologues de l'Inrap doivent pleurer pour avoir du temps afin de réaliser leurs missions sur le terrain, l'administration en dégagerait pour pouvoir faire des petites croix dans des cases pour évaluer les collègues.

La CGT, avec les autres organisations syndicales, s'est farouchement opposée à ces bilans intermédiaires. Il semblerait qu'elles aient été entendu, non pas sur le principe, mais au moins sur l'opportunité et sur l'affichage. Un autre point délicat se rapporte aux recours. Le bilan des entretiens professionnels de la filière administrative a montré que le recours auprès du N+1 c'est-à-dire celui-là même qui a conduit le premier entretien est une aberration. Le recours doit se faire auprès du N+2 (dans le jargon techno) ce qu'a acté l'administration dans la dernière version du texte y compris pour la filière administrative. Mais cela ne veut pas dire qu'il faille abaisser les responsabilités hiérarchiques d'un rang comme voudrait le faire l'administration en faisant des adjoints AST des supérieurs hiérarchiques directs des agents opérationnels et donc des AST des supérieurs N+2.

En ce qui concerne la formation, la CGT a rappelé que l'entretien annuel de formation est lui aussi obligatoire depuis 2007 et qu'il n'est toujours pas mis en place. L'administration a répondu qu'il constitue un volet de l'entretien professionnel. ... à suivre

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture ▶ mai 2014

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr> 4